

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université de Bordeaux

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Christiane Heitz, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1^{er} cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1^{er} cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1^{er} cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président(e) :	Mme Christiane Heitz, Université de Strasbourg
Expert(e)s :	Mme Aurélie Gousset, Université Clermont Auvergne Mme Anne Lacroix, Université de Perpignan Via Domitia Mme Eve Lamendour, La Rochelle Université Mme Odile Loison, experte issu du monde socio-économique Mme Charlotte Mebarek, experte-étudiante, Université de Rouen

Le Hcéres était représenté par M. Martin Lebeau.

Description de la visite sur site

Date de la visite : mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 janvier 2021

Organisation de la visite : En raison de la pandémie, la visite sur site a eu lieu à distance. L'Université de Bordeaux a mis en place des liens Zoom afin de permettre qu'elle se déroule dans de bonnes conditions techniques.

En accord avec l'établissement, 21 formations ont fait l'objet d'une audition (soit environ 20% des formations de premier cycle). La sélection, opérée conjointement par le comité d'évaluation et l'établissement, a été conçue de façon à permettre d'auditionner des formations jugées représentatives des formations de premier cycle de l'établissement. Menées les 28 et 29 janvier, les auditions ont été réalisées en 2 ateliers parallèles composé, chacun, de 3 membres.

Liste des formations rencontrées

- Diplômes de Formation Générale en Sciences Maïeutiques, Médicales, Pharmaceutique et Odontologie, représentés par la directrice de l'école de maïeutique, les trois doyens des Facultés et les responsables des mentions.
- Licence Administration économique et sociale représentée par les responsables de la mention, les responsables des parcours et la directrice des études
- Licence Mathématiques représentée par le responsable de la mention les responsables des parcours et le directeur des études
- Licence Psychologie, représentée par les responsables de la mention
- Licence Sciences de la Terre, représentée par le responsable de la mention et les responsables des parcours
- Licence Sciences de la Vie, représentée par les responsables de la mention et les responsables des parcours
- Licence Sciences de l'éducation, représentée par les responsables de la mention
- Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives, représentée par le responsable de la mention et le directeur des études
- Licence professionnelle Chimie : formulation, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement : méthodes physico-chimiques d'analyse, représentée par les responsables de la mention

- Licence professionnelle Chimie et physique des matériaux : recyclage et valorisation des matériaux, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Conception et contrôle des procédés, parcours Métiers de la vigne et du vin, oenocontrôle représentée par la responsable de la mention
- Licence professionnelle Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : industrie aéronautique, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie, gestion de la production industrielle, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Métiers de la forme, représentée par les responsables de la mention
- Licence professionnelle Métiers de la qualité représentées par les responsables de la mention, représentées par les responsables des mentions
- Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement présentée par les responsables de la mention

Problèmes éventuels :

Il était prévu que le comité échange le même jour avec les responsables de :

- Licence Droit
- Licence professionnelle Métiers du notariat

Le jour des auditions, le comité a été informé par la Vice-Présidente de l'Université du refus des responsables de ces formations de participer à ces auditions, en conséquence de leur opposition à une disposition de la Loi de Programmation pour la Recherche.

Présentation

L'Université de Bordeaux est une université pluridisciplinaire comprenant un secteur santé.

L'offre de formation de premier cycle se décline en :

- 22 mentions de licences
- 66 mentions de licences professionnelles (LP)
- 4 diplômes de formations générales (DFG) en santé (médicales, pharmacie, odontologie et maïeutique)
- 3 diplômes paramédicaux valant grade de licence (audioprothésiste, orthophoniste, orthoptiste).

L'offre de formation est organisée et pilotée au niveau de regroupements de composantes en collèges (4) et Instituts (3) qui représentent des structures de niveaux intermédiaires (SNI) entre l'équipe de direction et les unités de formation :

- Collège Droit, sciences politiques, économie, gestion (DSPEG) comprenant la faculté de droit et science politique, la faculté d'économie, l'institut d'administration des entreprises (IAE) et l'institut du travail (4 licences et 28 LP).
- Collège Sciences de la santé (Santé) regroupant les UFR de médecine, pharmacie et odontologie (sans mention à l'école de sage-femme délivrant pourtant des diplômes valant grade de licence et master), l'institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement, l'institut de thermalisme, l'institut universitaire des sciences de la réadaptation et l'école de chirurgie (7 DFG, 5 LP).

- Collège Sciences de l'homme (SH) comprenant la faculté de Psychologie, la Faculté d'anthropologie sociale, ethnologie, la Faculté des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives, la Faculté de sociologie, le département de Langues et Cultures (8 licences et 10 LP).
- Collège Sciences et technologies (ST) comprenant les unités de formation de biologie, de chimie, d'informatique, de mathématiques et interactions, de physique, des sciences de l'ingénieur, des sciences de la terre et environnement, le département langues lettres et communication, le département universitaire des sciences d' Agen, l'institut de maintenance aéronautique de Mérignac, rebaptisé l'institut Evering en 2019 et le département Licence (dédié au pilotage transversal des licences 9 licences du collège ST).
- L'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).
- L'institut universitaire de technologie (IUT) (17 départements, 16 DUT et 35 LP).
- L'institut des sciences de la vigne et du vin (2 LP).

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

Cette mission a été soutenue depuis 2018 par la création d'une vice-présidence dédiée à l'Orientation, les Relations au Secondaire et à l'Insertion Professionnelle, en appui de la vice-présidence Formation et Vie universitaire et citoyenne. La Mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle a vu son organisation interne remaniée pour faire face aux nouvelles missions. Sa direction est assurée par un enseignant chercheur secondé par un responsable administratif.

L'information aux lycéens et à leurs familles se décline en de multiples actions dont notamment :

- la participation à différents salons en Nouvelle-Aquitaine,
- la mise en place d'un site web (jechoisis.u-bordeaux.fr), dédiée aux lycéens très riche en informations utiles aux futurs étudiants et leurs familles présentant notamment les taux de réussite en première année,
- l'organisation de journées portes ouvertes fin janvier (à souligner un partenariat spécifique avec des lycées de zones géographiques connues pour leur faible poursuite d'études à l'université),
- une information aux professeurs principaux de l'évolution de l'offre de formation organisée par le rectorat,
- la mise en place de dispositifs d'immersion des lycéens (« la fac avant le bac ») et le circuit d'informations bordelais).

Le renforcement des liens avec le secondaire passe par la mise à disposition des plaquettes de formations post-bac aux différents établissements, par la formation des professeurs principaux dans le cadre des Journées de l'Enseignement Supérieur, par une rubrique « Préparez vos élèves » du site web « jechoisis.u-bordeaux.fr » et l'élaboration de guides d'accompagnement à l'orientation. L'Université de Bordeaux accueille également des étudiants en réorientation de classes préparatoires aux grandes écoles en provenance de lycées conventionnés avec l'université. Une initiative intéressante a été évoquée lors des entretiens avec les responsables de licence de mathématique pour promouvoir les filières mathématiques et/ou informatique auprès des collégiennes et lycéennes (ateliers moi mathématicienne ; moi informaticienne).

Il convient de souligner que l'Université a mis en place dans l'enquête d'évaluation institutionnelle 2019-2020 des questions ciblées vers les néo-bacheliers autour des démarches d'orientations post-bac ce qui signe un souci de mesure d'efficacité des nombreuses démarches mises en place et de recherche d'amélioration continue. L'Université se propose dans le cadre du projet PIA3 ACCES de réaliser des actions de lutte contre l'inégalité territoriale et sociale d'accès aux études supérieures.

Afin d'accueillir des publics spécifiques, l'Université a confié l'approche inclusive de l'accompagnement au service PHASE et a développé des partenariats avec les clubs de sport, les MDPH (maisons départementales des personnes handicapées), les CRFH (centre ressources formation handicap), ...

L'Université de Bordeaux a obtenu trois étoiles à son label Bienvenue en France, permettant l'accueil d'étudiants internationaux dans de bonnes conditions (guichets délocalisés de la préfecture, semaine d'accueil, parrainage).

Les apprenants de la formation continue à l'Université sont suivis par les structures de formation continue décentralisées dans les Collèges et les Instituts. Les apprentis sont suivis par les équipes des unités d'apprentissage et une structure centrale du centre de formation des apprentis. La mission d'appui à la formation continue et à l'apprentissage gère et coordonne le réseau des 11 services de formation continue à l'Université et le centre de formation pour apprentis.

L'analyse des fiches d'autoévaluation des formations de licence et DFG santé montre que les porteurs de diplômes évaluent les informations transmises par l'Université en particulier dans Parcoursup comme répondant globalement aux attentes des lycéens.

Les documents transmis (Rapport d'autoévaluation et fiches LP) ne permettent pas d'évaluer les informations supports de l'orientation et du choix vers les licences professionnelles. Il en est de même pour l'information et l'accueil de candidats à la formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui ne paraissent pas être dans les actions à privilégier par les porteurs de diplômes à la lecture des fiches d'évaluation des formations.

Appréciation globale :

Les actions mises en place par l'Université répondent aux attendus par leur diversité et le suivi de leur mise en œuvre concernant principalement l'accueil des bacheliers. L'Université est engagée par le projet ACCES pour optimiser l'accompagnement des lycéens dans leurs choix de formation

L'information aux publics intéressés par une reprise d'études, la VAE ou la formation continue est moins visible.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'Université a déployé son offre de formation de premier cycle de 2016 à 2020 en respectant les évolutions réglementaires nationales tout en veillant à l'accompagnement au changement suite à la création de l'Université de Bordeaux par fusion de trois des quatre universités du site.

Le rapport d'autoévaluation affiche une offre de formation centrée sur la réussite éducative des étudiants. A souligner la mise en place d'une organisation à trois niveaux pour la gouvernance en termes de formation :

- niveau central :

Vice-présidence Formation et Vie universitaire et citoyenne qui assure le pilotage central par le cadrage, l'accompagnement et la validation des parcours de formation avec l'appui du Pôle formation, insertion professionnelle et vie universitaire en coopération notamment avec le pôle Pilotage et aide à la stratégie.

- niveau intermédiaire (SNI) :

Ces niveaux intermédiaires, guidés par un contrat d'objectifs, de moyens et de services (COMS) formalisé ou en cours de formalisation, se sont vu confier la coordination de la réflexion et la construction des parcours par les unités de formation et un rôle significatif de pilotage opérationnel de la formation notamment pour le déploiement des réformes nationales et la maîtrise de la soutenabilité.

- niveau composantes :

Les unités de formation, facultés ou instituts et les 17 départements de l'IUT mettent en œuvre les formations.

Cette organisation en trois niveaux vise à piloter et améliorer l'offre de formation tout en maintenant une proximité avec les équipes pédagogiques disciplinaires. Mais la multiplication des niveaux de décision et d'accompagnement pourrait nuire à l'adhésion et à la mise en œuvre de la politique de formation. L'entretien notamment avec les responsables du secteur santé ou la licence Sciences de la vie a révélé certaines tensions à cet égard.

Il convient de noter des organisations du premier cycle différentes selon les collèges :

- Deux portails d'accès aux licences ST permettent aux étudiants de s'orienter à la fin de la première année vers l'une des 9 mentions de licence . Une réorganisation récente en un seul portail ST a été évoquée lors des entretiens,
- trois filières tubulaires Droit, Administration économique et sociale (AES) et Économie gestion avec une spécialisation en troisième année de licence,
- pour le collège SH un cursus STAPS avec quatre mentions différenciées en deuxième année de licence alors que les licences de psychologie et sociologie permettent toutes deux l'accès à deux parcours supplémentaires en troisième année : sciences de l'éducation et sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie.

Un déploiement généralisé de la déclinaison en blocs de connaissances et compétences (BCC) et l'approche par compétences sont les objectifs prioritaires à court terme pour l'Université. Une mission d'appui à la pédagogie et l'innovation (MAPI) et un fonds de soutien à la transformation et l'expérimentation pédagogiques (STEP) ont été créés pour accompagner les transformations pédagogiques.

Le financement du projet NCU New DEAL devrait permettre la mise en place des projets d'études personnalisés et la flexibilité des parcours.

Les entretiens révèlent cependant une appropriation très hétérogène des dispositifs mis en place, par les équipes pédagogiques. Un sentiment de manque de temps et de reconnaissance de l'engagement des enseignants-chercheurs (EC) investis dans la transformation pédagogique a été évoqué. Les modalités d'essaimage du programme New Deal se feront par l'exemple et par l'acceptation progressive : les items du projet sont ceux du cadrage de la nouvelle offre de formation (ODF) et correspondent aux grandes orientations ministérielles en la matière.

Les entretiens ont globalement montré une bonne adhésion des équipes pédagogiques à la politique de formation de l'université, ainsi qu'un investissement remarquable de la plupart des équipes dans les missions, parfois nouvelles, des EC. Mentionnons par exemple l'instauration des directeurs des études et du contrat pédagogique pour la réussite étudiante (CPRE), bien acceptés à l'université de Bordeaux (loi ORE). Cependant, ces missions nouvelles sont vécues comme chronophages par les collègues, qui s'y engagent parfois au détriment de la recherche et donc de leur carrière, comme l'a révélé l'entretien notamment avec les responsables de la licence Sciences de la terre.

La mise en place des BCC reste pour l'instant très hétérogène malgré un accompagnement significatif de la MAPI et du programme New Deal. Parmi les formations auditionnées, elle est parfois bien avancée (licences AES, Sciences de la Terre, Psychologie), souvent en cours (LP Gestion et développement des organisations, services sportifs et de loisirs, licences STAPS, Sciences de la Vie), parfois aussi très en retard (par exemple LP Chimie : formulation, LP Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement, LP Chimie et physique des matériaux).

La réforme de l'accès aux études de santé a été conduite en collaboration avec l'Université de Bordeaux Montaigne (UBM) et l'Université de Pau et des pays de l'Adour (UPPA). Elle a conduit à la mise en place en septembre 2020 d'un parcours d'accès spécifique santé (PASS) (délocalisations à Pau, Dax, Agen et Périgueux) et de licences avec accès santé (LAS) (6 parcours à l'Université de Bordeaux et 2 parcours en partenariat avec l'Université de Pau et pays de l'Adour et 1 avec l'Université Bordeaux Montaigne). Si la première année de fonctionnement de la PASS et des LAS est globalement satisfaisante, l'organisation de la deuxième année à venir n'a pour l'instant pas été anticipée. L'accueil des « reçus-collés » de la première promotion de PASS en L2, voire en L1, n'est pas encore organisé (gestion des flux en fonction des options choisies, créations de groupes supplémentaires, espaces pédagogiques dédiés) alors que les filières concernées (licences STAPS, Sciences de la Vie) sont déjà en tension. Pourtant, l'Université porte une composante santé en son sein, ce qui devrait normalement faciliter les échanges et les collaborations. Les doyens des composantes santé ont fait part lors de la rencontre avec le comité de leur très vive inquiétude pour l'année 2021-2022 en termes de suivi des étudiants et de moyens dédiés. L'insertion à l'Université en formation et recherche du diplôme d'état de sage-femme valant grade de master et l'évolution de l'école reste à finaliser. Les documents transmis n'évoquent pas de portail santé incluant les formations aux professions paramédicales ni l'état d'avancement de l'universitarisation des formations paramédicales.

L'articulation des licences professionnelles avec les licences, l'évolution de certaines licences professionnelles vers des Bachelors universitaires de technologique (BUT), les liens de l'offre de formation avec les BTS et les CPGE ne sont pas évaluables à partir des documents transmis. L'Université accuse un retard important dans la réflexion sur la mise en place des BUT et leur articulation avec les licences professionnelles portées par des composantes hors IUT. L'arrêté licence professionnelle comprend notamment la réforme des BUT et la certification en langue

obligatoire. La mise en place qui doit s'effectuer progressivement à partir de la rentrée 2021, n'est ni anticipée, ni pilotée par la présidence. Aucune indication sur la certification en langue obligatoire ne figure dans le cadrage de la nouvelle ODF. L'IUT ne communique pas sur l'avancée de ses travaux et la plupart des composantes hors IUT déclinant des LP n'ont pour l'instant prévu aucune réflexion autour de l'articulation de l'offre globale des LP/BUT au sein de l'université de Bordeaux alors que Les LP hors IUT représentent plus de la moitié de l'offre LP. Un pilotage au niveau de la présidence, et pas seulement au niveau de l'IUT, semble nécessaire et urgent. Les porteurs des LP proposées par l'institut du vin et de la vigne ou par l'institut du thermalisme ont fait part de réflexions montrant leur isolement et leur difficulté à positionner leurs LP vis-à-vis d'un Bachelor universitaire technologique. La LP métier de la forme, dont l'intitulé ne reflète pas l'orientation thermalisme recrute des étudiants de différentes formations : DUT génie biologique, BTS tourisme, esthétique, hôtellerie-restauration, des étudiants de L2 ou L3 STAPS et souhaite préserver ces recrutements diversifiés. Les porteurs de la LP conception et contrôle des procédés oenocontrôle, qui accueille essentiellement des étudiants titulaires de BTS, se posent des questions et évoquent une L3 « suspendue » par modification de LP. Les responsables de la LP industrie aéronautique, très réactifs aux évolutions des métiers et besoins en aéronautique, s'interrogent sur l'opportunité d'un BUT.

Une présentation générale de l'offre de formation premier cycle, le rattachement à un collège et l'identification de l'unité de formation en charge du diplôme auraient été utiles pour une meilleure évaluation en particulier des licences professionnelles. Ce n'est que lors de la présentation par la Vice-Présidente que l'organisation générale a été décrite mais sans précision concernant le rattachement de chaque LP à un DUT ou une licence.

Le continuum licences masters a été mis en accord avec la loi de décembre 2016 pour toutes les formations et bénéficie d'une information exhaustive à propos des masters en particulier prérequis, taux d'insertion, taux de pression... Par contre les documents transmis ne permettent pas d'évaluer si l'offre de formation comprend pour chaque licence une poursuite en master à l'Université de Bordeaux.

Des modules interdisciplinaires de préprofessionnalisation, des tests de compétences ont été mis en place à l'attention des candidats à l'entrée en MEEF premier degré. Les licences Sciences de la Vie, STAPS, Physique Chimie, Mathématiques proposent une spécialisation progressive vers les parcours MEEF second degré, et les licences Sciences de l'éducation, Psychologie et Mathématiques proposent une spécialisation progressive vers le parcours MEEF premier degré via le parcours FAME (une ou deux UE au choix).

L'apport de la recherche à l'offre de formation licence, l'interdisciplinarité comme modalité de flexibilisation et modularisation des cursus, ainsi que le développement de l'internationalisation sont des points de progression qui transparaissent dans les fiches d'autoévaluation des formations et qui sont identifiés par l'université. L'internationalisation est l'un des items identifiés du projet New Deal et fait parfois l'objet d'initiatives intéressantes de la part des équipes pédagogiques, comme par exemple la double diplomation proposée par la licence Sciences de la terre avec une université américaine (depuis septembre 2020) ou des parcours internationaux pour plusieurs cursus de ST et Droit.

L'ouverture vers le monde socioéconomique au service de la « professionnalisation » des licences par les UE dédiées et les stages notamment serait à renforcer. Une enquête portant sur les stages montre une diminution du nombre d'étudiants effectuant les stages. Ce bilan quantitatif n'est pas commenté. Sur le plan qualitatif il est à noter que les étudiants de troisième année de licence ne sont pas totalement satisfaits de l'accompagnement pour la recherche de stage et la construction de leur projet professionnel. L'Université a mis en place un plan d'action pour analyser et améliorer ces points, ce qui souligne une réactivité et la volonté d'une amélioration continue. La pratique de l'ouverture vers le monde socioprofessionnel, les stages professionnels, les modalités d'apprentissage ou de formation en alternance en place pour les licences professionnelles pourraient permettre un partage d'expérience avec les licences.

Appréciation globale :

L'Université a mis en place une structuration de cadrage et pilotage à trois niveaux privilégiant l'opérabilité tout en souhaitant maintenir le lien avec les Unités de formation (à noter que les intitulés Facultés, UFR et Unités de formation sont maintenus soulignant la persistance des différences de culture).

La multiplication des services et missions dédiés aux formations est significative et démontre la volonté de l'université de faire évoluer les parcours de formation. Mais il convient d'être vigilant à la lisibilité de leur périmètre et leur appropriation par les équipes pédagogiques et les étudiants. L'analyse des fiches d'autoévaluation et les entretiens ont montré que cette appropriation est très hétérogène.

Le comité note cependant un manque d'anticipation, visible notamment sur trois dossiers :

- La réforme du baccalauréat : les équipes ont commencé à communiquer avec leurs collègues du secondaire alors que la première promotion de lycéens-nouveau baccalauréat avait déjà choisi ses enseignements de spécialité de première. Ce choix s'est donc fait sans recommandations particulières de l'université en fonction des cursus visés, ce qui est dommage¹.
- La réforme des études de santé : voir ci-dessus.
- L'arrêté licence professionnelle/BUT : voir ci-dessus.

De façon générale, le comité souligne un accompagnement financier conséquent de la formation via les appels à projets du MESRI : PIA (NCU NewDEAL notamment), Université européenne, EUR/SFRI, ou encore via la mobilisation de moyens IDEX pour financer un AAP interne (STEP).

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

La formation propose des dispositifs personnalisés d'aide à la réussite :

1/ Des parcours spécifiques et accompagnés

- Une attention particulière est portée aux étudiants primo-entrants par de nombreuses actions telles que par exemple des réunions d'accueil, présentation des services et actions, visite de campus, fête de la rentrée valorisant l'engagement étudiant, outils permettant l'utilisation facilitée du numérique et l'accompagnement à distance, réunions d'aide à la réorientation ...

Tous les étudiants primo-entrants sont dirigés vers la plateforme AGIR pour la construction du contrat pédagogique de réussite qui sera signé avec le directeur des études.

La plateforme AGIR est aisément accessible pour les étudiants. Les questions posées aux étudiants sont complètes et précises. L'université communique très largement auprès des étudiants au sujet de cette plateforme afin qu'elle soit effectivement utilisée par la majorité d'entre eux.

De plus, les indications portées par les étudiants sur la plateforme AGIR sont accessibles à tous les enseignants. Cet outil est donc une source d'information permettant à l'équipe enseignante d'identifier les causes des diverses difficultés rencontrées par un étudiant en particulier si un accompagnement spécifique doit lui être consacré au cours de sa formation.

- Des dispositifs de césure pilotés par la Vice-Présidence Orientation, relations au secondaire et insertion professionnelle après validation par la Commission Formation Vie universitaire. Une procédure spécifique est dédiée aux primo-entrants.

- Les parcours « Réussite ».

L'Université de Bordeaux a mis en place un parcours « Réussite » pour les étudiants de premier cycle ayant été admis sous condition « Oui, si » : accompagnement avec ou sans étalement d'études comprenant des TDs supplémentaires en petits groupes, une aide à la méthodologie, des opportunités d'interaction avec l'équipe enseignante (RDV), des remises à niveau, des tutorats et remédiations disciplinaires. Ces dispositifs sont pilotés par les directions des études mises en place au niveau des collèges.

L'étalement de la première année en 2 ans a pour objectif d'éviter l'échec en allégeant le nombre de matières à suivre. Les étudiants peuvent ainsi consacrer plus de temps à l'acquisition des fondamentaux et des outils méthodologiques. Ce dispositif est accessible en début d'année ou en cours d'année, après les résultats du semestre 1.

Les impacts de la mise en place de ces parcours ne sont que très rarement mentionnés mais il convient de souligner le manque de recul nécessaire pour une évaluation pertinente. Les tableaux d'effectifs d'étudiants concernés présentés en annexe (annexe 21) montrent que le nombre d'étudiants admis sous condition « Oui, si » est nettement plus important dans les formations de Droit Économie Gestion (222 étudiants) et Sciences de l'Homme (113 étudiants) que Sciences et technologie (51). Ce point s'il se confirme, mériterait une analyse par les responsables de formation

- La direction des études

En accord avec la réglementation licence, des directeurs des études ont été mis en place pour les licences, ce qui permet aux étudiants d'identifier un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe enseignante.

¹ Entretien avec la licence de Sciences de la vie.

- Le dispositif d'un enseignant-référent

Certaines formations ont mis en place ou maintenu la mission d'enseignant-référent destinée à favoriser l'interaction avec les étudiants aux côtés des directeurs d'études. Le dispositif vise particulièrement les étudiants « en difficulté » qui bénéficient ainsi d'un interlocuteur dédié pour échanger au sujet des difficultés rencontrées. Ce dispositif ne semble pas être généralisé et a été mis en place dans les formations suivantes selon les indications de l'auto-évaluation : AES, Économie-gestion, Psychologie, Sciences de l'éducation, DFGSM, Informatique, Physique-Chimie.

- Des commissions de suivi des étudiants en difficulté (principalement en DFGSM)

- Des enseignements de (re)mise à niveau (principalement les LP et les licences générales pour les étudiants bénéficiant du Parcours « Réussite). Peu de formations affectent des ECTS aux remises à niveau (AES ; STAPS ; DFGSP ; Informatique ; Mathématiques ; MIASHS).

Les parcours de réussite et parcours accompagnés sont progressivement mis en place dans l'ensemble des formations de premier cycle. Un renforcement des accompagnements semble être envisagé pour chacune des licences générales. Compte tenu du caractère récent de ce type de dispositif (2018/2019) les effets ne sont pas mentionnés. Seule la licence AES fait mention de l'efficacité d'un tel dispositif en termes de diminution du nombre d'étudiants « décrocheurs ».

2/ L'hybridation des modalités d'enseignement

- Mise en place de modalités pédagogiques diversifiées et actives

Le projet d'établissement New Deal prévoit un « environnement d'apprentissage centré sur l'étudiant ». Ce projet manifeste la volonté de l'université de mettre en place un enseignement hybride, flexible, adapté et adaptable à un public hétérogène.

Les formations de licence générale font toutes mentions de modalités pédagogiques diversifiées : pédagogie inversée ; quizz en amphi, concours plaidoirie ; séméiologie ; jeux sérieux ; portfolio, etc. Il n'est toutefois pas précisé si ces activités pédagogiques sont obligatoires ou facultatives en complément du cours ou des TDs.

Les documents transmis ne permettent pas d'évaluer l'adhésion des étudiants et les taux d'utilisation. Les équipes enseignantes rencontrées lors des entretiens précisent que les étudiants sont réceptifs aux modalités pédagogiques diversifiées et actives mais soulignent la difficulté à inciter les intervenants professionnels à utiliser ces différents outils, notamment en LP.

- Utilisation du numérique dans la pédagogie

Sont à souligner la formation et l'évaluation PIX (certification et/ou positionnement obligatoire) intégrées majoritairement dans l'offre de formation (collège santé – sauf médecine -, collège ST, collège SH, DUT GACO) ou, comme pour la faculté d'économie-gestion, proposées sous forme d'attribution de points bonus pour ceux qui se positionnent, l'utilisation de plateformes comme Moodle Wooclap, Formative, les examens sur tablette généralisés en Santé (plateforme SIDES), l'augmentation de l'utilisation des outils numériques consécutive au confinement. Toutefois les ECTS dédiées aux enseignements à distance sont relativement faibles pour l'ensemble des formations

3/ Les stages, les projets et la professionnalisation

La majorité des formations de premier cycle prévoient des enseignements orientés vers la professionnalisation : UE projet personnel, UE connaissance du monde socioéconomique, UE connaissance de l'entreprise (par exemple *Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie ; Psychologie ; AES ; Droit ; DFG Sciences Pharmaceutiques ;* toutes les licences du collège ST). A noter également les Stage dating visant à favoriser la rencontre entre les étudiants et le monde professionnel et l'intervention de professionnels dans la plupart des formations qui en font mention. Des exercices de mise en situations et les stages sont des éléments contribuant à la réussite des étudiants. Les stages facultatifs concernent un effectif d'étudiants relativement bas difficile à comprendre faute d'analyse permettant de mettre en évidence un manque d'information et/ou d'intérêt des étudiants ou la difficulté à trouver ces stages. L'ensemble des porteurs de formations auditionnés font pourtant état d'un accompagnement des étudiants dans la recherche d'un stage. L'hypothèse des étudiants ne trouvant pas de stage se révèle très rare en pratique. De nombreuses licences générales prévoient un stage obligatoire en L3 afin de répondre à l'objectif de professionnalisation des formations (*Psychologie ; AES ; Sciences de la Vie ; Sciences de la Terre ; STAPS, Sociologie, Sciences de l'éducation...*)

La majorité des licences ne proposent pas de formation en alternance et réorientent les étudiants intéressés vers les LPs ayant mis en place l'alternance. Toutefois la licence *Sciences de l'éducation* prévoit un aménagement d'horaires des cours et TD pour des étudiants en alternance. L'apprentissage est proposé par la formation *Sciences pour l'ingénieur*. Certaines formations mentionnent une réflexion au sujet de l'ouverture à l'alternance (*Physique-Chimie, Informatique*).

4/ Vie étudiante et réussite

Depuis sa création l'Université de Bordeaux soutient une vie de campus développant le bien-être par la mise en place d'un budget participatif, des appels à projets. Une attention particulière est portée aux étudiants en difficulté financière. Il est difficile d'évaluer les impacts de ces actions indispensables qui ont notamment permis la mobilisation de dispositifs exceptionnels pendant le confinement. Le comité s'étonne de ne voir aucune mention dans les documents transmis, aux activités des services des sports et des services de médecine universitaire en accompagnement de la vie étudiante.

5/ La reconnaissance de l'engagement étudiant

La politique de reconnaissance de l'engagement étudiant (engagement associatif, actions de volontariat, service civique, UE citoyenne...) se concrétise par la possibilité de valider tout ou partie d'UE accompagnée par une formation à la valorisation des acquis par notamment le portefeuille d'expériences et compétences. Ce dispositif est un exemple intéressant d'approche par compétence. Les mesures de reconnaissance de l'engagement étudiant ont été validées fin 2018 par la CFVU mais peu d'étudiants ont utilisé le dispositif qui nécessiterait une information auprès des étudiants et des enseignants pour une appropriation se traduisant dans les parcours de formation. A côté des dispositifs déjà existants dans certaines formations (UE engagement, points bonus...), l'université de Bordeaux a souhaité proposer à ses étudiants une validation des compétences et connaissances acquises dans le cadre d'un engagement, au titre d'une unité d'enseignement existante au sein de la formation délivrée, qu'elle soit « transversale », professionnelle ou disciplinaire. Ce dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant validé fin 2018 par la CFVU, a été mis en place en décembre 2019 pour les UE du second semestre 2019-20, sans communication massive auprès des étudiants, quelques uns seulement ont été concernés. La crise sanitaire a empêché ensuite son déploiement plus généralisé.

Intégrer les missions type « participation au conseil de perfectionnement » et « tutorat » pourrait être une piste de réflexion pour encourager la reconnaissance de l'engagement étudiant au sein de l'université.

Appréciation globale :

L'Université affiche l'accompagnement des étudiants vers la réussite comme une priorité et met en place de nombreux dispositifs pour assurer cette mission. L'Université a commandité un audit interne sur les dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants afin de vérifier si les outils et moyens alloués sont en adéquation avec l'accompagnement personnalisé souhaité et d'améliorer les actions permettant l'accompagnement à la réussite. Il serait utile de mettre en place un suivi régulier par des indicateurs chiffrés de l'usage par les étudiants, de leurs attentes et degré de satisfaction pour évaluer l'efficacité des différents dispositifs. Il serait également intéressant de recueillir l'avis des équipes pédagogiques et d'évaluer leur engagement dans la réussite éducative de chacun au-delà de la réussite académique. L'impact sur la réussite est difficile à évaluer en dehors des indicateurs de suivi de cohortes et taux de réussite aux examens. Les équipes enseignantes sont impliquées dans les projets de réussite éducative mais soulignent le manque de personnel enseignant pour le déploiement de cette évolution. Il conviendrait de se préoccuper d'évaluer tous les dispositifs en regard des moyens humains et financiers dédiés. La délocalisation de formations sur le territoire (par exemple enseignements du parcours d'accès spécifique santé (PASS) à Dax, Agen, Périgueux et Pau, offre de premier cycle déployée sur les antennes délocalisées d' Agen et Périgueux) peut être une démarche contribuant à la réussite des étudiants. Des indicateurs spécifiques de suivi des étudiants inscrits en sites délocalisés seraient intéressants à analyser.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

L'ambition de l'Université de Bordeaux est de prendre en compte non seulement la réussite des étudiants en termes d'obtention d'année de formation ou de diplôme mais également la multiplicité des parcours de réussite, en s'intéressant au devenir dans et hors établissement et en analysant le décrochage. Pour cela, elle a mis en place un programme permettant d'améliorer la transition entre le lycée et l'université (ACCES) et un programme permettant l'élaboration de parcours personnalisés pour les étudiants (NewDEAL), tous deux financés dans le cadre du PIA 3.

L'Université de Bordeaux a choisi un certain nombre d'indicateurs afin de mesurer la réussite des étudiants : la réussite à l'année de formation, le nombre de semestres permettant l'obtention du diplôme, le suivi d'une

cohorte de L1 sur cinq ans, le nombre d'étudiants sortant sans diplôme, le devenir des diplômés de L3, l'origine des étudiants en master, l'obtention de notes à l'UE, la validation des UE et le nombre d'ECTS capitalisés.

La mesure de l'insertion professionnelle est réalisée pour les licences professionnelles à 6 et 30 mois. L'Université souhaite également suivre l'insertion professionnelle et la qualité des stages en fonction des besoins des différents collèges structurant le premier cycle, sans préciser si ce point concerne également les licences professionnelles. L'ensemble de ces informations devrait permettre aux équipes pédagogiques de construire leurs fiches d'autoévaluation et de disposer d'éléments factuels pour l'amélioration continue de l'offre de formation.

L'Université compte sur le projet structurant ACCES pour réaliser une mesure qualitative du sentiment de réussite par les étudiants par rapport à leur projet de formation. Une mission IGESR (inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) a été initiée en juillet 2020 afin de réaliser la mesure individualisée de la réussite avec l'acquisition des crédits ECTS. La plateforme Agir (Accompagnement individualisé pour la réussite) permettra un accompagnement de tous les déterminants de la réussite étudiante. Enfin, afin de développer les possibilités d'embauche des diplômés de licence générale ou des non diplômés, une refonte du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle en un Bureau d'Orientat ion et d'Insertion professionnelle sera réalisée.

L'analyse des fiches d'autoévaluation des licences met en évidence une hétérogénéité concernant la connaissance et l'impact des indicateurs de réussite. Les porteurs de formations semblent se reposer sur les services centraux pour la mise en œuvre et l'analyse des indicateurs. Peu de commentaires concernent la mesure de l'évaluation de la réussite et le suivi du devenir des étudiants.

Concernant les licences professionnelles l'analyse des indicateurs de réussite des étudiants et du devenir des diplômés est indispensable pour évaluer la formation et son adéquation avec les besoins du monde socioprofessionnel. L'analyse de plusieurs fiches d'autoévaluation de licences professionnelles met en évidence des disparités et des éléments d'interrogations au vu de données discordantes. La mesure de la réussite d'étudiants sélectionnés sur dossier à l'entrée, en petits effectifs devrait être très aisée pour les porteurs de formations. De plus il est étonnant que les taux de réussite loin de 100% ne soient pas commentés : il serait intéressant d'évaluer le nombre d'étudiants décrocheurs ou en échec en raison de prérequis insuffisants. L'analyse du devenir de diplômés, l'évaluation qualitative et quantitative de l'insertion professionnelle sont des indicateurs indispensables pour justifier le maintien ou l'évolution d'une licence professionnelle. La plus-value par rapport au diplôme d'entrée en terme par exemple de niveau d'emploi serait un indicateur pertinent. Les poursuites d'études ne sont pas la finalité du diplôme mais devraient être analysées pour comprendre les motivations des diplômés. La prolongation d'une formation en alternance à la demande du monde professionnel est à valoriser positivement.

Appréciation globale :

La mesure de la réussite des étudiants et du devenir des diplômés est aujourd'hui une des missions de l'Université. L'Université de Bordeaux a mis en place une Vice-présidence dédiée et plusieurs services d'appui pour remplir ces missions : Observatoire de la formation et Vie universitaire, au sein du pôle Pilotage et Aide à la Stratégie/Direction Analyse économique et études statistiques, Mission d'appui à l'orientation et l'insertion professionnelle au sein du Pôle formation, insertion professionnelle et vie universitaire.

Le site de l'Université présente d'ailleurs de nombreuses enquêtes démontrant la capacité et la volonté de l'établissement de s'investir dans la mission de suivi des étudiants. La quantité et la qualité des enquêtes et de leurs analyses par l'Observatoire de la formation et Vie universitaire témoignent d'un réel savoir-faire. L'appropriation de ces indicateurs par l'ensemble de la communauté universitaire est à soutenir. L'analyse des fiches diplômes laisse percevoir en effet un engagement moindre des équipes de formation. Elles semblent se reposer sur les services centraux et ne pas intégrer les analyses dans leurs évolutions pédagogiques.

L'enjeu actuel semble donc porté non dans la production d'indicateurs mais sur leur adéquation avec les attentes et les besoins des différents niveaux de gouvernance et les équipes pédagogiques en charge de la réflexion et construction de l'offre de formation. La difficulté réside dans le besoin d'une vision globale et normative à conjuguer avec les spécificités des différents collèges (et peut être des différences de culture des trois universités ayant fusionné récemment)

Une réflexion pourrait être initiée portant sur la diffusion des résultats et analyses des enquêtes et leur meilleur usage par les équipes pédagogiques. Il conviendrait également de mettre en place des outils de suivi de la réussite des étudiants engagés dans des parcours flexibles.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'Université de Bordeaux dès sa création a mis à disposition des enseignants cinq services en appui de la formation : la direction de la formation et de la gestion des cursus, la mission d'appui à la pédagogie et à l'innovation (MAPI), la mission d'appui à la formation continue et l'apprentissage, la mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle et l'observatoire de la formation et de la vie universitaire. Les dispositifs et moyens émanant de ces services centralisés respectent le cadre directeur donné aux universités.

Ces services sont saisis de façon très hétérogène par les enseignants-chercheurs. Il est apparu lors des auditions que les formations ayant adopté un *numerus clausus* ou un recrutement sélectif affichent une mobilisation significative des équipes enseignantes et une réelle capacité à se saisir des nouveaux dispositifs. Par contre les équipes pédagogiques de formations à effectif élevé ne semblent pas en situation de mobiliser aussi aisément ces services. La mise en conformité aux directives nationales semble avoir été privilégiée aux dépens d'une moindre capacité de ces services support à aller vers les équipes pédagogiques les plus contraintes par la massification de l'enseignement en licence qui, faute d'une habitude d'interactions avec ces services, y trouvent moins un appui qu'une offre générique perçue comme peu adaptée. L'efficacité voudrait que ces services aillent davantage vers ces licences qui ne disposent pas d'outils de gestion adaptés et dont les équipes pédagogiques ont le sentiment de palier l'urgence dans sa diversité (lourdeur des outils de gestion, logiciels de validation inadaptés, volonté d'élargir le profil des étudiants, etc.). Les équipes enseignantes ont régulièrement recours au service PHASE, à la MAPI (surtout depuis la crise sanitaire liée au COVID-19) et aux services de formations continues le cas échéant. Les autres services sont très peu mentionnés par les EC auditionnés ou dans les fiches d'autoévaluation.

L'Université a déployé un accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en conformité réglementaires des formations et leurs évolutions : accompagnement à l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants, formalisation en blocs de connaissances et compétences, UE socle, UE de personnalisation des parcours, UE d'ouverture. Dans le cadre du programme NewDEAL cinq mentions de licences sont accompagnées selon des critères de choix qui ne sont pas explicités dans les documents transmis par l'Université et qui apparaissent lors des auditions correspondre davantage à la dynamique de la demande qu'à une réflexion sur l'offre de services.

L'outil d'accompagnement individualisé pour la réussite (AGIR) vise la mise en place des contrats personnalisés de réussite des étudiants de premier cycle. Il permet aux directeurs d'études d'identifier les étudiants ayant besoin d'un suivi personnalisé. Le volume de dossiers traités (8.913 étudiants à profil spécifique identifiés) et d'étudiants accompagnés de façon personnalisée (1.503) apparaît important. Cependant, les entretiens avec les licences AES et Sciences de la Vie ont révélé que la plateforme AGIR offre des possibilités inexploitées faute de temps et d'accompagnement des équipes pédagogiques.

L'analyse des fiches d'autoévaluation des formations montre que pour la mise en place des Blocs de connaissances et compétences et de l'approche par compétences, toutes les licences ne sont pas au même niveau d'avancement et que pour plusieurs formations ces démarches sont encore à l'état de projets. Cette refonte de la formation est à faire en particulier pour de nombreuses licences professionnelles alors que pour ces diplômes « professionnalisants » cet affichage semble particulièrement adapté. Les responsables de LP sont-ils suffisamment incités et accompagnés aux évolutions structurelles et pédagogiques ?

Cinq conseillers pédagogiques dévolus au premier cycle sont investis dans les plans de formation aux compétences pédagogiques de maîtres de conférences stagiaires. Cette démarche, initiée dès 2014, est aujourd'hui centrée sur les outils pour enseigner en mode hybride et l'alignement pédagogique. Il est intéressant d'observer que la faculté des Sciences de l'éducation est partie prenante dans la formation.

Des formations au développement des compétences pédagogiques tout au long de la carrière sont proposées au personnel enseignant depuis 2018. Il serait utile de connaître le taux de participation des enseignants chercheurs et leur répartition disciplinaire plutôt que d'indiquer le nombre de participants aux actions.

Les équipes pédagogiques peuvent bénéficier de l'appui de dispositifs et d'outils numériques : soutien à la transformation et l'expérimentation pédagogique (STEP budget significatif d'environ 450 000 € pour les années 2017-2018 et 2018-2019), accompagnement à l'utilisation du portefeuille d'expériences et de compétences permettant la valorisation des parcours étudiants, plateformes pédagogiques et multimédia, plateforme d'échanges de pratiques.

Le dispositif national de congé pour projet pédagogique (CPP) a été mis en place en 2020 pour 8 lauréats. La dotation ministérielle de l'Université en CPP n'a pas été entièrement pourvue²[1], ce qui montre que les EC ne se sont pas encore saisis de ce nouveau dispositif. Certains collègues qui ont renoncé à déposer un dossier de CPP font preuve d'autocensure à cet égard, comme le montre l'entretien avec la licence Sciences de la terre. Pourtant, le programme STEP et le CPP sont financés par le MESRI (dans le cadre de l'IDEX en ce qui concerne STEP), ce qui devrait permettre de recruter un collègue en CDD (un ATER par exemple) pour compenser une éventuelle décharge d'enseignements du collègue investi.

Malgré la mise en place de la loi ORE et l'accent mis sur le premier cycle, l'Université de Bordeaux n'a orienté le programme STEP vers des projets concernant les licences et LP que depuis un an. Les projets présentés et lauréats concernaient plutôt les masters. Un certain rééquilibrage entre les projets STEP premier cycle et second cycle est souhaité mais n'est pas encore effectif. La présidence compte surtout sur le programme New Deal pour procéder à la transformation pédagogique des licences et LP, notamment à leur internationalisation.

Les entretiens révèlent cependant une appropriation très hétérogène des dispositifs mis en place par les équipes pédagogiques, ainsi qu'un sentiment de manque de temps et de reconnaissance de l'engagement des enseignants-chercheurs investis dans la transformation pédagogique. La présidence affirme pourtant que l'investissement pédagogique est pris en compte lors de l'examen des dossiers de promotion des EC, où un certain équilibre entre recherche et pédagogie est valorisé.

Le comité note également que l'Université n'a pas encore mis en place d'indicateurs de la transformation pédagogique, hormis des grilles d'auto-positionnement fournies par la MAPI. Ces indicateurs sont prévus dans le programme New Deal.

Appréciation globale :

L'Université multiplie les initiatives et affiche un investissement financier et humain significatif dans l'accompagnement des enseignants dans leurs missions de formation.

Les fiches d'autoévaluation des formations ne reflètent pas cet investissement. Il existe en effet une grande hétérogénéité dans l'évolution des licences en accord avec les réformes récentes et sur plusieurs items en particulier la formation des enseignants. Pour exemple, le dossier de la licence mathématique présente de façon exhaustive les soutiens à la formation des enseignants, le dossier sciences de la terre évoque la mission d'appui à l'enseignement mais signale le manque de disponibilités des enseignants chercheurs.

L'appropriation de ces volets nouveaux dans les missions de l'Université par les enseignants chercheurs est à évaluer et accompagner. Tous les collèges et instituts sont-ils également investis dans l'accompagnement des équipes pédagogiques ? Les investissements en pédagogie sont-ils suffisamment pris en compte pour les dossiers de promotion, font-ils l'objet de primes ou de décharges d'enseignement spécifiques ? La présidence prévoit de valoriser l'engagement des directeurs des études (loi ORE) à l'avenir.

La multiplication des services et missions impliquées dans l'ingénierie pédagogique et l'amélioration continue des formations pourrait nuire à la lisibilité et à l'attractivité de cette offre en interne et à l'engagement d'une partie des enseignants-chercheurs. Enfin, et si elle devait s'accroître, la distance hiérarchique pourrait être considérée comme un facteur de risque concernant la motivation des équipes pédagogiques (gouvernance centrale inaccessible, services support instrumentalisant les enseignants).

L'UB a fait le choix d'un accompagnement pédagogique de qualité (MAPI, ingénieurs pédagogiques dont l'appui est unanimement apprécié) mais des équipes pédagogiques ont évoqué un manque de soutien technique et d'outils pour mener à bien les missions qui leur sont demandées. Elles peinent globalement à s'approprier les supports générés par les financements des appels à projets (AAP) remportés par l'Université. Les entretiens avec les licences AES et Sciences de la Vie ont par exemple révélé que les programmes STEP et New Deal sont peu utilisés, ou encore que la plateforme AGIR, qui génère les contrats pédagogiques pour la réussite étudiante, offre des possibilités inexploitées faute de temps et d'accompagnement.

L'Université devra être vigilante pour accompagner une évolution au même rythme de toutes les formations et veiller au bien-être des équipes pédagogiques en préservant les fondamentaux du métier d'enseignant-chercheur.

² Entretien avec la présidence.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

L'Université affiche comme une priorité l'amélioration continue de la formation. La politique mise en œuvre devrait créer les conditions et le temps aux équipes pédagogiques pour faire évoluer ces formations. Le programme NCU newDEAL a permis la création de l'openlab In'Pact qui mobilise des chercheurs en sciences de l'éducation, sociologie et pédagogie, des enseignants impliqués dans une démarche SoTL (scholarship of teaching and learning), des étudiants et des référents métiers.

Les processus sont présentés par une cartographie détaillée dans le rapport d'autoévaluation soulignant les nombreuses structures de pilotage et d'appui aux équipes pédagogiques.

L'accompagnement pour l'organisation des évaluations par les étudiants des enseignements et une enquête portant sur les conseils de perfectionnement sont des actions au service de la démarche qualité et amélioration continue. L'analyse de fiches d'autoévaluation montre que les évaluations des enseignements par les étudiants sont très inégalement mises en place et mobilisées. De même l'analyse du devenir des diplômés ainsi que le suivi des cohortes et l'analyse des taux d'échec, réorientations ou abandons sont des indicateurs à mieux utiliser. Des indicateurs spécifiques de suivi des étudiants inscrits en PASS et LAS semblent indispensables au vu des enjeux de la réforme d'accès aux études de santé mais ne sont évoqués ni dans le rapport d'autoévaluation ni dans le document de *Cadrement de l'amélioration continue de l'offre de formation – préparation du dossier d'accréditation 2022-2027*. Les conseils de perfectionnement sont mis en place de manière très hétérogène par les différents Collèges. Certains sont mis en place depuis de nombreuses années en intégrant des étudiants, des personnels du secondaire et des professionnels. Ce faisant, les conseils de perfectionnement visent à améliorer les formations, les relations Université-secondaire / Université-monde professionnel. Toutefois, de nombreuses formations affichent une mise en place en cours ou en projet et évoquent le manque de disponibilité des professionnels.

Le rapport d'autoévaluation cite une démarche d'autoévaluation complète de l'offre de formation en 2019-2020. Il aurait été intéressant de disposer des modalités de cette démarche et d'une présentation de l'offre de formation en début et fin de contrat pour apprécier l'amélioration continue. L'analyse des fiches d'autoévaluation des formations montre des disparités dans l'évaluation de l'état d'avancement des actions, la pertinence des commentaires ou l'absence de commentaires et parfois des incohérences surtout dans les indicateurs chiffrés de suivi d'étudiants. Globalement plusieurs fiches concernant des Licences professionnelles sont peu ou mal renseignées ce qui ne permet pas une évaluation externe objective et constructive. Le comité s'interroge sur le cadrage mis en place et les informations transmises aux porteurs de diplômes. Une procédure d'évaluation interne a-t-elle été mise en œuvre (par exemple relecture et évaluation par des enseignants d'un collège autre que le collège de rattachement) ?

Appréciation globale :

L'établissement a pris la mesure des enjeux de la démarche qualité au service de la formation et a mis en place des processus opérationnels, enquêtes, services d'appui et programmes innovants. Il faut souligner notamment la mise en œuvre du programme New DEAL, la création de l'openLab In'Pact. Le rôle dans la démarche qualité, de la vice-présidence chargée de la démarche qualité et du gestionnaire de l'offre de formation n'est pas visible dans les documents analysés et serait à clarifier.

L'Université a identifié les points d'amélioration et répond par des actions à mettre en place renforçant le rôle notamment de la mission d'appui à la pédagogie et la mission d'appui à l'orientation et insertion professionnelle.

Des grilles critérisées présentant l'ensemble des indicateurs et un tableau de bord de la transformation pédagogique devraient être mises en place. Au préalable cela implique de disposer d'indicateurs fiables et partagés de l'évaluation des enseignements, du fonctionnement des conseils de perfectionnement et de leur impact sur la formation et des suivis des étudiants pendant leur cursus et après leur diplôme pour toutes les formations. L'analyse de l'évolution chaque année de ces indicateurs est un prérequis à toute démarche de qualité dédiée à l'amélioration continue de la formation.

La question qui reste ouverte est l'appropriation des enseignants chercheurs qui sont engagés dans des activités d'enseignement et de recherche et doivent intégrer de nombreuses nouvelles missions.

Conclusion

Principaux points forts

- Réactivité de l'établissement pour appliquer les réformes
- Grands projets structurants et appels d'offre pour améliorer la formation
- Nombreux dispositifs de soutien à la formation
- Une offre large et diversifiée de Licences professionnelles
- Délocalisation de formations de 1er cycle sur le territoire au service de la réussite de tous les étudiants de la région

Principaux points faibles

- Processus de réalisation des projets à stabiliser
- Dossier Bachelor universitaires de technologie (BUT) à prendre en main
- Manque de suivi des réformes pour l'accès aux études de santé
- Très fortes sollicitations des équipes pédagogiques

Recommandations

L'Université a une démarche volontariste pour appliquer dans les meilleurs délais les réformes nationales au niveau 1er cycle dans un souci de mise en conformité. Pour ce faire elle a mis en place une gouvernance s'appuyant sur les collèges et instituts et a multiplié des services d'appui centraux. Il convient de souligner ces aspects organisationnels mais de s'interroger sur les processus de réalisation et de déclinaisons concrètes à proximité des équipes pédagogiques. Si les enseignants-chercheurs globalement sont en accord avec ces évolutions répétées, il apparaît que certains peinent dans la mise en œuvre et évoquent des difficultés en termes de moyens humains.

Il convient de souligner que tous les responsables de formation ont renseigné les fiches d'autoévaluation et que la plupart des collègues ont préparé avec sérieux les entretiens et transmis des éléments de preuve au comité. Le comité a apprécié le dynamisme des équipes rencontrées et des entretiens conviviaux et constructifs. L'analyse des fiches d'autoévaluation montre que les licences et particulièrement celles gérées par les collègues ST et SH sont dans une démarche active d'évolution en accord avec la loi ORE.

Certaines mentions impliquées dans le projet New Deal sont très avancées sur l'organisation en blocs de connaissances et de compétences et la rédaction d'un référentiel de compétences (par exemple Psychologie, informatique, mathématiques, AES) alors que d'autres mentions affichent ces items à l'état de projets (par exemple Gestion, STAPS, Droit, Économie -gestion)

La mise en place des conseils de perfectionnement, l'évaluation régulière des enseignements par les étudiants et l'analyse de la réussite des étudiants sont des indicateurs à parfaire pour une démarche d'autoévaluation et une amélioration continue des formations.

Globalement les licences sont toutes engagées dans les évolutions positives au service de la réussite des étudiants, mettant en œuvre des innovations pédagogiques et un accompagnement personnalisé des étudiants mais quelques mentions semblent encore en retrait (par exemple STAPS, Sociologie, Droit)

Il conviendrait que l'établissement évalue l'efficacité de tous les dispositifs mis en place pour préserver des équilibres entre moyens financiers et humains dédiés aux services centraux, aux SNI et aux composantes. L'analyse des fiches d'autoévaluation des LPs montre des situations très contrastées. Il y a des diplômés qui affichent une réactivité exemplaire aux évolutions des besoins des employeurs analysant les indicateurs et réorientant la formation en parfaite conformité avec les arrêtés LP (par exemple métiers de l'industrie : industrie aéronautique, métiers de la qualité, métiers de la forme, métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie climatique, systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle, conception et contrôles des procédés : oenocontrôle)

D'autres dossiers montrent un retard marqué pour :

- l'enseignement des langues (aucun enseignement de langue par exemple pour les LPs *Intervention sociale*, LP *Gestion des structures sanitaires et sociales*),

- la mise en place de l'un ou plusieurs des items suivants : conseils de perfectionnement, l'évaluation des enseignements et/ou les indicateurs de suivi des diplômés (LP *Assurance, banque, finance* ; LP *Notariat*, LP *Chimie*, LP *Chimie analytique*, LP *Chimie et physique des matériaux* , LP *Gestion et développement des organisations des services sportifs et de loisirs*, LP *Métiers du droit privé*, LP *Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable*, LP *Management processus logistiques*, LP *Management des activités commerciales*, LPs *Métiers de l'immobilier*).

Le nombre important de LPs est un atout dans l'offre de formation de l'Université mais il apparaît, à la lecture des documents d'autoévaluation que les responsables de ces diplômes sont peut-être insuffisamment accompagnés dans les démarches d'autoévaluation qui pourtant semblent fondamentales pour des formations « professionnalisantes ». Une analyse des poursuites d'étude importantes ou des effectifs parfois très faibles de certaines LP serait utile ; manque d'attractivité, problème de débouchés... La soutenabilité de ces formations devrait être abordée.

Observations de l'établissement

Président

Mme Lynne FRANJIE,
Directrice du département Formation du
HCERES

Objet : Observations suite au
rapport d'évaluation HCERES
de l'offre de formation de
premier cycle

Réf :

Affaire suivie par :

president@u-bordeaux.fr

Bordeaux, le 14 avril 2021,

Madame la directrice,

L'université de Bordeaux remercie le comité pour l'ensemble de ses remarques qui permettront d'améliorer le processus d'élaboration et de suivi de l'offre de formation du premier cycle.

A la lecture du rapport d'évaluation, elle souhaite toutefois faire valoir un certain nombre d'observations. Etant rappelé que les erreurs factuelles identifiées ont été adressées à la date du 7 avril 2021, comme demandé.

En premier lieu, il est important de rappeler le contexte particulièrement troublé dans lequel le processus d'auto-évaluation s'est déroulé : passée la phase préparatoire lancée en novembre 2019, il a dès mars 2020, et jusqu'aux échanges avec le comité de visite en janvier 2021, dû compter avec les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19. Tant du côté de l'université de Bordeaux que du HCERES, l'ensemble des contributeurs s'est efforcé de mener à bien un exercice essentiel pour l'établissement dans des conditions fortement contraintes, notamment par un calendrier qui n'a pas été modifié alors que les équipes étaient notablement impliquées dans la mise en œuvre des adaptations des modalités d'enseignement. Il nous semble donc important de rappeler cet élément de contexte, qui du reste concerne tous les établissements de la vague B.

Par ailleurs, est à rappeler le caractère inédit de la démarche proposée pour l'évaluation du premier cycle. Nous regrettons que la procédure et les documents transmis n'aient pas permis d'éclairer pleinement le comité. Des questions restent formulées, à commencer par celles concernant le processus d'accompagnement de la démarche d'auto-évaluation, qui est donc décrit ci-après (1). Concernant certains items (gouvernance et pilotage, vie universitaire), le travail d'auto-évaluation a été poursuivi dans le cadre du volet Etablissement de l'évaluation HCERES.

Adresse postale

Université de Bordeaux
351 cours de la Libération
33405 Talence cedex
www.u-bordeaux.fr

Dans l'ensemble, le comité formule des observations qui rejoignent les nôtres et propose quelques recommandations utiles, notamment en matière d'indicateurs de suivi. Nous formulons toutefois des observations relatives à l'organisation et l'accompagnement des équipes pédagogiques (2), ainsi que concernant le pilotage et le suivi de la réforme de l'accès aux études de santé (3) et de la réforme des Bachelors Universitaires de technologie (BUT) (4).

Enfin, nous soulignons que nous nous attendions aussi à un retour évaluatif plus complet sur les fiches d'auto-évaluation fournies par les équipes pédagogiques de mention afin qu'elles puissent, à l'aune des recommandations qui auraient été formulées, disposer de pistes tangibles de progression.

1. Le processus d'accompagnement de la démarche d'auto-évaluation.

Aux interrogations du comité relatives à la démarche mise en œuvre pour l'auto-évaluation et aux informations transmises aux porteurs de diplômes (p.16), nous apportons les précisions à suivre.

La démarche d'auto-évaluation a été lancée par un cycle d'échanges préparatoires en novembre 2019 avec les équipes de direction des collèges, instituts et composantes (UF, UFR, départements IUT), lors de 6 séances qui se sont déroulées entre le 12 novembre et le 17 décembre 2019, et qui dans certains cas ont associé, dès ces premières rencontres, les responsables pédagogiques de mention.

Ces échanges ont permis de partager les enjeux de la démarche et de consolider le processus d'accompagnement des équipes pédagogiques, qui a donné lieu à une note de cadrage diffusée le 13 janvier 2020. Ce processus a été ouvert par une série de séminaires qui avaient pour objectif d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'appropriation des enjeux, de la méthode et des attendus de l'auto-évaluation, et qui comptait avec un temps de travail pratique sur la fiche d'auto-évaluation fournie par le HCERES, avec l'appui des services de la Direction de la formation et de la gestion des cursus (DFGC), de la Mission d'appui à l'ingénierie et à la pédagogie (MAPI) et de l'observatoire de la formation et de la vie universitaire (OFVU). Ces séminaires étaient destinés à tous les responsables pédagogiques de mention de licence comme de licence professionnelle, et se sont déroulés, sur une journée entière ou sur une demie journée, par domaine de formation (les 28 et 29 janvier 2020, les 6, 11, 12, 18 février 2020).

Sur la base de la note de cadrage, les informations et éléments présentés lors des séminaires concernaient : 1/ le contexte, les calendriers et les objectifs ; 2/ le

pilotage et l'organisation de la démarche ; 3/ la méthode et les modalités de l'accompagnement fourni aux équipes pédagogiques ; 4/ les supports, études et outils mis à leur disposition.

Cette étape a été suivie d'un accompagnement de gré à gré et en proximité, par les services centraux impliqués, et ce dans le cadre des processus formalisés par les équipes de direction des collèges et de l'IUT, selon leurs propres modalités d'échange, de rapporteurs et de validation des travaux, tels qu'ont pu les présenter, pour exemple, les deux directeurs de collège associés à la visite du comité. Le processus a également compté avec l'appui des services centraux pour des itérations sur les fiches d'auto-évaluation en amont du passage dans les conseils de collèges et de l'IUT, et jusqu'au passage en CFVU.

2. Gouvernance, organisation et appuis aux équipes pédagogiques

Le comité note que l'organisation « en trois niveaux vise à piloter et améliorer l'offre de formation tout en maintenant une proximité avec les équipes pédagogiques disciplinaires. » Il appelle à la vigilance de l'établissement en insistant sur l'hétérogénéité (de l'appropriation, du déploiement des réformes ...) observée.

Pour un établissement comme le nôtre, compte tenu de sa taille et sa complexité, l'organisation administrative, politique et pédagogique s'efforce effectivement de répondre à ce double défi, notamment par un modèle de subsidiarité reposant sur le rôle clé des structures de niveau intermédiaire dont la diversité est assumée. La question de l'appropriation des orientations stratégiques et des cadrages associés à tous les niveaux reste pour nous un objet de vigilance qui interroge régulièrement notre modèle de subsidiarité. Les orientations stratégiques et les cadres communs sont toujours pensés et mis en œuvre en s'efforçant de respecter les différentes approches et cultures, comme les stratégies propres à chacune des structures de niveau intermédiaire. A ce titre les Contrats d'objectifs, de moyens et de services (COMS), qui se déploient progressivement depuis 2019, aident à formaliser les orientations propres à chacune tout en s'assurant qu'elles répondent à la stratégie de l'établissement.

Par ailleurs, l'ambition d'une parfaite appropriation et d'un déploiement homogène des évolutions engagées par toutes les équipes pédagogiques de tous les secteurs est un travail de longue haleine. Si l'enjeu du contrat en cours, en particulier depuis 2018, a été d'améliorer l'articulation entre les niveaux central et intermédiaire, et de renforcer les liens avec les acteurs de terrain pour la mise en œuvre de tous les

chantiers, le prochain contrat a déjà retenu d'améliorer encore les modalités et les outils favorisant l'appropriation.

Surtout, il est important de souligner que la forte mobilisation des équipes pédagogiques, imposée par le rythme des réformes et encore accrue depuis le début de la crise sanitaire, a des conséquences sur la motivation et l'engagement que l'établissement perçoit bien. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de l'accompagnement proposé par les différents services en soutien que de répondre à l'augmentation des missions et de la charge, et dans le souci de trouver le bon équilibre en termes de qualité de vie au travail, et ce dans un contexte de diminution de l'emploi statutaire en raison du non financement du GVT. Aussi espérons-nous que certaines formulations du rapport ne soient pas perçues comme une remise en cause de la qualité du travail des équipes pédagogiques et des services en soutien, qui se sont fortement impliqués et qui ont toute notre confiance et notre reconnaissance.

3. Pilotage et suivi de la réforme de l'accès aux études de santé.

Le comité formule des appréciations relatives au suivi de cette réforme d'envergure, qui appellent des observations.

Il faut souligner que l'engagement et l'effort déployé tant par l'équipe de direction du collège Santé, ses composantes et sa communauté pédagogique, celles des collèges et des partenaires qui portent des LAS, comme celle de l'équipe de gouvernance, ont été continus depuis 2 ans. Outre le dialogue étroit avec la direction du collège santé et les doyens, dans le cadre de leur comité de direction, le partage des avancées de la réforme tout au long de l'année 2019 au sein de la réunion bimensuelle impliquant tous les directeurs de collèges et d'instituts, les rencontres avec les universités partenaires à partir de mars 2019 pour définir l'offre de formation en LAS, les rencontres bilatérales entre le collège Santé et les équipes pédagogiques des LAS, les présentations et discussions dans les instances centrales, les rencontres avec les collègues du secondaire, les lycéens et leurs familles au cours des dispositifs dédiés, la mise en place du comité de coordination dédié à la réforme le 10/02/20 a permis de franchir une étape de plus en matière de pilotage. Associant l'ensemble des acteurs partie-prenantes en interne à l'université de Bordeaux, mais également les mêmes acteurs au sein des deux universités partenaires (Université Bordeaux Montaigne et Université de Pau et des Pays de l'Adour), ce comité compte avec 70 personnes. Il s'est réuni à 10 reprises en format plénier, et a donné lieu à des groupes de travail spécifiques pour préparer la rentrée 2020, ainsi que pour préparer les conventions bilatérales jointes au dossier d'auto-évaluation. Dès la première séance, le programme comportait un groupe de travail dédié à l'orientation

et l'accompagnement à la réussite des étudiants.

La problématique de l'accompagnement à la poursuite d'études des premiers étudiants accueillis dans ce nouveau régime de formation s'est posée avec une forte acuité au début de l'année 2021, pour les établissements partenaires comme au national. Au vu des premiers résultats du PASS, mis à disposition en février 2021, il est depuis possible d'apprécier plus finement la diversité des situations et travailler, comme nous le faisons depuis en comité de coordination et avec le groupe de travail dédié, à des propositions de poursuite d'études, dans l'intérêt des étudiants, sous l'angle de la personnalisation des parcours. Cette problématique a déjà donné lieu à 5 séances du comité et du groupe de travail dédié, et d'autres sont programmées jusqu'en juillet 2021. Les travaux portent sur les voies de progression possibles, les modalités d'accompagnement et notamment le rôle des directeurs d'études, ainsi que sur la question des flux et effectifs, qui est effectivement une question redoutable au regard de la faiblesse des moyens alloués à cette réforme d'envergure. A noter que cette même problématique du devenir des étudiants des PASS et LAS fait l'objet depuis ce début d'année 2021 des travaux du comité national de suivi RIC. Un *vademecum* diffusé en mars 2021 propose désormais un cadre utile aux établissements concernés.

4. Pilotage et suivi de la réforme des BUT.

Le comité formule des appréciations concernant le pilotage et le suivi de la réforme des BUT, qui appellent nos observations.

Au regard du calendrier de cette réforme, le dossier d'auto-évaluation déposé en novembre 2020 comportait peu d'éléments évaluable. Nous précisons donc que depuis 2019, l'IUT, en tant que structure de niveau intermédiaire, est l'opérateur de cette réforme, en lien constant avec la vice-présidente Formation et les services centraux en appui. L'ouverture des BUT 1 à la rentrée 2021-2022 a bel et bien été préparée : les parcours, qui ont fait l'objet de travaux pilotés par l'équipe de direction de l'IUT, sont bien créés ; la réforme et ses premières étapes de mise en œuvre ont été présentées en CFVU. Comme l'indiquait la note de cadrage de la démarche d'auto-évaluation du 13 janvier 2020, le processus d'accompagnement à l'auto-évaluation et de l'accréditation a été pensé en coordination avec la direction de l'IUT de sorte que les enjeux de la réforme des BUT et les travaux engagés par les départements soient rappelés et mis en cohérence, en particulier concernant les perspectives d'évolutions attendues pour les licences professionnelles portées par l'IUT. Les discussions internes ont été engagées entre l'IUT et les collègues quand les domaines de formation (notamment en Sciences et technologies) le justifiaient.

Dans le cadre du dossier d'accréditation, la stratégie relative au développement de

la professionnalisation du premier cycle, qui ne se réduit pas à l'articulation des BUT et des licences professionnelles, sera bien présentée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of connected loops and curves, positioned above the printed name.

Manuel TUNON de LARA
Président

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)